

LE RÉVEIL SYNDICALISTE

RÉDACTION & ADMINISTRATION
Rue Arsène-Leloup
NANTES

Abonnement Annuel : 2 francs



L'émancipation
des Travailleurs
sera l'œuvre
des Travailleurs
eux-mêmes

Organe Officiel des Syndicats Ouvriers de Nantes et de la Région

(Rédigé et composé exclusivement
par les Camarades syndiqués)

☎ TÉLÉPHONE 5.88 ☎

PARAISANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Assurances Sociales

Adhérents à la Caisse "LE TRAVAIL"
prenez note

Avant de vous présenter au représentant de la Caisse "Le Travail" ou au siège social situé Bourse du Travail, rue Arsène-Leloup, Nantes, Bureau n° 16,

Munissez-vous des pièces ci-après :

- 1° Votre carte d'immatriculation ;
- 2° Votre feuillet trimestriel ; demandez-le à votre patron ou une attestation de sa part indiquant que vous avez cotisé régulièrement et mentionnant la catégorie à laquelle vous appartenez ;
- 3° Votre livret de famille ou pièce en tenant lieu ;
- 4° Pour les étrangers, leur carte d'identité.

Rappelez-vous :

Que vous devez passer chez le représentant de la Caisse, aux heures indiquées par lui, ou au siège social (voir plus loin les heures d'ouverture) retirer une feuille de maladie avant d'aller chez le médecin, sauf s'il y a urgence ou impossibilité de vous déplacer. Dans ce cas, faites mentionner par le docteur : Visite urgente.

N'oubliez pas :

- 1° De demander au docteur de mentionner les visites faites par lui, soit sur la feuille de maladie délivrée par la Caisse, soit sur un certificat établi par lui ;
- 2° De faire acquitter la note du pharmacien et de communiquer à la Caisse l'ordonnance du docteur ;
- 3° De retourner la carte-lettre à la Caisse après la première visite du médecin, cela en franchise, sous les 48 heures ;
- 4° De fournir à la Caisse un certificat d'interruption de travail de votre patron, lorsque le docteur vous aura prescrit de quitter le travail ;
- 5° D'indiquer si vous êtes pensionné de guerre accidenté du travail ou bénéficiaire de l'assistance médicale gratuite

Assurés,

Si vous observez strictement les indications ci-dessus, vous n'éprouverez aucune difficulté ou perte de temps pour obtenir le règlement des prestations qui vous sont dues et vous serez servis plus rapidement.

Heures d'ouverture du siège social à Nantes :

Le lundi matin seulement, de 9 h. à 11 h. 30 ;

Les mardi, mercredi, jeudi et vendredi, le matin de 9 h. à 11 h. 30 et le soir de 15 h. à 18 h. 30 ;

Le samedi de 9 h. à 11 h. 30 et le soir de 14 h. à 16 heures.

Noms et adresses des représentants de la Caisse "LE TRAVAIL"

A Saint-Joseph : LE GOFF Paul, 60, Cité Halvêque, Saint-Joseph - Nantes.

Rez - Trentemoult : CHOEMET Emmanuel, rue Barban à Trentemoult.

Bouguenais : CRÉTIN Louis, Union des Coopérateurs à Bouguenais.

Le Pellerin et Bouaye : BARBEREAU, secrétaire du syndicat des Travailleurs du Côteau, Le Pellerin.

La Montagne et Saint-Jean-de-Boiseau : ORDRONNEAU René, secrétaire du syndicat des Travailleurs d'Indret, boulevard Belle-Vue, La Montagne.

Paimbœuf, Corsept, Saint-Viaud, Frossay : M^{lle} VINSON, Union des Coopérateurs, rue Pierre-Jubeau, Paimbœuf.

Couëron, Saint-Etienne de Montluc : DOCEUL Fernand, rue Coquette-Couëron.

Basse-Indre, Saint-Herblain : ARCHE-REAU, secrétaire de Mairie, Basse-Indre, Saint-Sébastien, Le Douet : NAUD Eugène, au Douet.

Touvois : MELET Pierre, Instituteur à Touvois.

Pontchâteau, Besné, Sainte-Anne-de-Campbon, Quilly, Dréféac. Missillac : M. AUFRAY, secrétaire de mairie à Pontchâteau.

Saint-Nicolas-de-Redon, Massérac, Fégréac, Sévérac, Avesnac, Cuisno et Beslé : MORIN Marcel, secrétaire du Syndicat du Bâtiment, 20, rue de l'Abbattoir, Redon (Ille-et-Vilaine).

Saint-Nazaire : BOURSE DU TRAVAIL, 45, rue Villès-Martin.

Trignac : M. le Maire de Trignac.

Montoir : M. le Maire de Montoir.

GUÉNEUF, Camerun, La Chapelle-des-Marais.

HALGAND, Jean-Baptiste, Coameux, Crossac.

LEGAL Francis, Avenue Hortense, Saint-Brévin-les-Pins.

LERAY, Café de l'Avenir, Donges.

SAVINE, Le Pin, Saint-Malô-de-Guersac.

Madame MAHÉ, au Bourg, n° 118, Saint-Joachim.

Les adhérents à la Caisse "Le Travail" peuvent sur leur demande être inscrits au représentant de leur choix, étant entendu qu'en cas de maladie, ils auront à s'adresser à ce représentant.

A. PÉNEAU.

Concert-Bal

des Cheminots de Nantes-P. O.

Le Syndicat des Cheminots du P. O. organise son Grand Concert-Bal annuel, le Dimanche 7 Décembre prochain, à 14 h. 30, dans la coquette Salle des Fêtes de la Bourse du Travail. Pour ce, il s'est assuré le concours du Théâtre de la Jeunesse du Travail, dont chacun apprécie les talents, secondés par les remarquables duettistes que sont les « Pads-Wils ».

Le prix des places sera de 3 francs, les enfants de 7 à 12 ans, paieront 1/2 place.

Nul doute que les travailleurs nantais répondront à notre appel, ils s'en retourneront contents d'avoir assisté à une agréable soirée et, en même temps, d'adoucir la vie de ceux qui ont été frappés par le destin, c'est-à-dire, nos chers petits orphelins.

LE COMITÉ.

Le Bal des Ouvriers et Employés des Tramways

Le Comité des Fêtes rappelle aux camarades qu'il organise, au profit exclusif de la Caisse de l'Orphelinat, un grand Bal de nuit le samedi 6 décembre dans les Salons Normand-Lesage, boulevard National, 41, Doulon.

A l'issue du Bal sera tirée la grande tombola dotée de nombreux lots de valeur, dont les principaux sont : une chambre à coucher moderne, valeur 4.500 francs, exposée aux magasins Decré, rue de la Marne ; une bicyclette et nombreux autres lots exposés à la vitrine des magasins Peugeot, rue de Strasbourg.

Le Comité fait un pressant appel auprès des travailleurs Nantais pour l'achat des billets de la tombola aux employés de tramways et à la vendeuse qui se tiendra en permanence devant les Magasins Decré.

Par ce geste, les camarades participeront à l'aide que nous cherchons à apporter à ceux qui ont perdu trop tôt leur soutien, nos chers Orphelins, et les acheteurs auront en même temps la chance de pouvoir gagner un des nombreux lots qui attendent un propriétaire.

Le Comité des Fêtes.

L'indemnité de vie chère dans le Bâtiment

L'indemnité de vie chère dans le bâtiment qui était de 1 fr. 50 l'heure a été portée à 1 fr. 65 à la dernière réunion de la commission paritaire.

Certes, cette augmentation n'est pas en rapport avec l'augmentation subie par tout ce qui est indispensable à la vie des travailleurs, cependant que les camarades de toutes les professions du bâtiment soient bien persuadés que sans l'organisation cette indemnité ne serait pas appliquée longtemps.

Leur devoir et leur intérêt bien compris doivent leur faire un devoir à tous de rentrer sans plus tarder au Syndicat Confédéré de leur profession.

Aux Secrétaires Aux Militants des Syndicats

La Confédération Générale du Travail vient de faire paraître un Agenda pour 1931. En plus du calendrier, il donne les noms et adresses des Fédérations, des Unions Départementales et quelques renseignements sur le mouvement syndical.

L'U. D. de la Loire-Inférieure, l'Union Locale de Nantes, le Syndicat des Métallurgistes de Nantes en tiennent à votre disposition au prix de 3 francs.

A. PÉNEAU.

Les Syndicats Confédérés honorent la mémoire du regretté Camarade Henri MARIOT

Profitant d'une tournée de propagande faite à Nantes par notre camarade Klein, secrétaire des Syndicats Confédérés de la Métallurgie d'Alsace, le Syndicat Confédéré des Métaux de Nantes avait organisé, samedi 1^{er} novembre, au cimetière de Saint-Clair, une manifestation à l'effet de perpétuer et honorer la mémoire d'un de ses bons militants, le camarade Henri Mariot.

De nombreux camarades de toutes les professions, répondirent à son appel, notamment les camarades Klein, représentant la Fédération et l'Internationale des Métaux ; Péneau, représentant la Confédération Générale du Travail et l'Union Départementale des Syndicats Confédérés de la Loire-Inférieure ; Maillard et Jouvance, représentant les Unions Locales de Nantes et Saint-Nazaire ; Rouaud, représentant le Syndicat des Métallurgistes de Nantes, et Fourny, représentant la section nantaise du Parti S. F. I. O.

Au pied de sa tombe, le camarade Rouaud, secrétaire du Syndicat des Ouvriers Métallurgistes de Nantes rappela en termes émus la vie d'abnégation et de dévouement de ce bon militant. A sa digne compagne, il apporta, au nom de la classe ouvrière organisée le réconfort nécessaire et indispensable pour surmonter sa douleur.

Il termina en demandant à tous les camarades de se rappeler des exemples dont fit preuve toute sa vie ce bon camarade.

Cette manifestation toute de recueillement prit fin sur ces mots, et chacun remporta plus vivace le souvenir de celui qui lutta toute sa vie pour le bien-être de la classe ouvrière.

G. ROUAUD.

A l'Arsenal d'Indret

Dernièrement avait lieu le renouvellement des membres de la Commission locale des salaires ; trois listes étaient en présence, le succès fut complet pour la liste du syndicat confédéré ainsi que l'on peut en juger par les chiffres suivants :

Candidats Confédérés...	625 voix, élus
— Unitaires....	36 —
— Chrétiens....	107 —

Si nous ajoutons que les travailleurs de l'arsenal d'Indret ont obtenu récemment une augmentation horaire de 0 fr. 50 pour les ouvriers et de 0 fr. 25 pour les manœuvres avec effet rétroactif au 1^{er} juillet, il n'est pas exagéré de dire que les deux faits constituent une victoire à la fois morale et matérielle appréciable dont peut être fier le Syndicat Confédéré des Travailleurs Réunis de l'Arsenal d'Indret.

Dans la Métallurgie

Le Syndicat Confédéré continue son action ?

Sans s'attarder aux mensonges et aux calomnies déversés contre les syndicats confédérés, et, plus particulièrement, contre notre propre organisation par nos braves ?... 500 pour cent « ceci, sans doute histoire, de passer leur temps ».

Le Syndicat Confédéré des Métaux continue son action revendicatrice, c'est ainsi qu'à la date du 1^{er} octobre la Commission Paritaire obtenait une augmentation de la prime de vie chère de 0 fr. 13 de l'heure pour tous les ouvriers manœuvres travaillant dans les chantiers de constructions mécaniques et navales, cette augmentation s'échelonnait suivant le jeu de la dégressivité à 0 fr. 10 de l'heure pour l'ensemble des ouvriers qualifiés.

« Disons en passant et pour mémoire que les communistes-unitaires avaient prêté dans une affiche aucune augmentation de la prime de vie chère ».

Tout dernièrement encore, à la date du 16 octobre, une nouvelle augmentation dans la prime de vie chère de 0 fr. 10 de l'heure était également obtenue pour tous les ouvriers travaillant dans les ateliers de constructions métalliques.

Devant tous ces résultats obtenus non sans difficultés par le Syndicat Confédéré des Métaux, nous croyons devoir à nouveau attirer l'attention de tous les travailleurs de la métallurgie pour qu'ils se rendent compte des avantages que leur apporte le syndicat depuis le 16 mars d'une part, et du 12 mai d'autre part, dates des signatures des Bordereaux régissant les salaires des ouvriers des constructions métalliques et des constructions mécaniques et navales qui se chiffrent, en tenant compte des augmentations apportées par la signature de ces Bordereaux, ainsi que par les diverses augmentations de la prime de vie chère par une moyenne d'augmentation de 0 fr. 40 de l'heure, nous demandons, en conséquence et insistons près de tous les camarades métallurgistes qui sont en dehors de l'organisation syndicale, de comprendre enfin où se trouvent ceux qui véritablement s'occupent de leurs intérêts, nous leur demandons également de faire leur devoir en donnant au plus tôt leur adhésion au Syndicat Confédéré des Métaux.

G. ROUAUD.

AUX TRAMWAYS

MAINTENANT

Il est fâcheux de constater le mauvais état d'esprit qui règne chez certains camarades, la réunion du 8 novembre dernier en est une preuve ; oh ! s'il s'agissait de revendications la salle aurait été comble, mais du moment qu'il ne s'agit que de cas secondaires, l'on déserte, pourrais-je dire, les réunions.

Croyez-vous que vos militants ne s'en aperçoivent pas et que cela est encourageant pour eux ; allons un bon mouvement de votre part, car si vous avez des droits, vous avez aussi des devoirs et le moindre que l'on puisse vous demander d'accomplir est de suivre d'une attention soutenue les phases de la vie syndicale.

Eduquez-vous, camarades, le syndicalisme est une bataille de toujours, il peut avoir ses hauts et ses bas, cela tient souvent à la mentalité des camarades, toujours un peu plus de cohésion et surtout prenez garde dans les jours qui vont venir, la crise économique mondiale est telle, que ce n'est pas à

l'augmentation des salaires que devront tendre nos efforts, mais à la consolidation des salaires actuels, le chômage commence à faire son apparition en France, le chômage terrible fléau avec sa cohorte de misères.

Certains esprits chagrins diront « le camarade broie du noir ». Hélas ! les faits sont patents, c'est à vous de secouer votre inertie, plus nous resterons groupés, plus nous serons forts ; à vous camarades de me comprendre et maintenant tous derrière votre bureau syndical qui n'a jamais renâclé devant le boulot et va vous en donner une preuve en vous énumérant une question secondaire qui nous tient à cœur.

Comme vous le savez, camarades, nous possédons une Caisse de secours d'Orphelinat qui a pour but de subvenir par un secours, aux enfants de nos camarades atteint par l'adversité. Vos militants dans des conversations d'abord bouales entre eux, ont abordé le sujet froidement, qui est la création d'un orphelinat, dans un temps plus ou moins rapproché, et quoi, une organisation comme la nôtre ne pourrait avoir ses œuvres sociales proprement dites. Allons donc !

Démontrons aux puissants du jour, que quoique ayant qu'une instruction rudimentaire (car nous n'avons pas usé nos fonds de culotte sur les bancs de l'école jusqu'à 25 ans), nous savons concevoir, administrer et gérer une œuvre quelle qu'elle soit. Certes, c'est une œuvre de longue haleine, mais que voulez-vous il faut en jeter les bases, si chacun veut y mettre du sien, nous réussirons, c'est pourquoi je vous dis mes camarades, maintenant tous au travail.

J. GREZY,

Délégué des Dépôts et Ateliers.

Dans l'habillement militaire

Les salaires des ouvrières et ouvriers de l'habillement militaire sont déterminés par une commission administrative qui se réunira à la Préfecture. Depuis longtemps les tarifs n'avaient pas été révisés. Le syndicat confédéré de l'Habillement ayant demandé la révision des salaires, la commission s'est réunie, et, après avoir entendu les réclamations des déléguées ouvrières a fixé les salaires minima comme suit :

Salaire horaire :	
Appiégeurs.....	4 »
Coupeurs.....	3 50
Presseurs et presseuses.....	3 »
Manutentionnaires (hommes)....	3 »
Képiers.....	2 70
Culottières.....	2 70
Doubleuses et apprêteuses.....	2 20
Visiteuses.....	2 20
Mécaniciennes.....	2 05
Couseuses main, pompières et boutonnières.....	1 80
Manutentionnaires (femmes)....	1 80
Apprenties et petites mains de 13 à 16 ans :	
Six mois.....	0 90
Six mois à un an.....	1 05
Deuxième année.....	1 30

Ce tarif prendra effet du premier septembre 1930.

Aux salaires fixés ci-dessus, s'ajoutera une indemnité de vie chère, correspondant à la balance des variations dans le taux de cette indemnité, tel qu'il est arrêté périodiquement par la Commission paritaire des Constructions mécaniques et navales.

La somme à revenir à chaque ouvrier ou ouvrière sera égale au produit de l'indemnité de vie chère, au taux en vigueur, multipliés par le nombre des heures de travail accomplies.

Ces différents taux représentent une augmentation horaire de 0 fr. 20.

XVII^e Congrès de l'U. D.

des Syndicats Ouvriers de la Loire-Inférieure

MARTY-ROLLAN délégué de la C. G. T. préside ; assisté de Pénéau, secrétaire de l'U. D. ; Loyer, secrétaire-adjoint ; Fauconnier, trésorier et des délégués des U. D. des départements voisins : Le Levé (Morbihan) Dameois (Finistère), Davaisseau (Vendée), Coloupié (Maine-et-Loire).

Marty-Rollan ouvre le Congrès.

Pénéau propose Mesnil et Maillard comme secrétaires de séance. Le Congrès approuve.

Il souhaite la bienvenue à Marty-Rollan, aux délégués des sections voisines (il excuse l'Ille-et-Vilaine qui tient son Congrès le même jour), il remercie les nombreux délégués des syndicats.

La Commission de vérification des mandats est ainsi composée : Rochet, Bomal, Lebel.

I. - Discussion sur l'ordre du jour.

La C. A. a décidé d'épuiser la discussion en une seule séance.

Masson et Rouaud s'y opposent.

Heitz approuve.

Le Congrès vote la proposition de la C. A. (59 voix).

II. - Rapport Moral.

Pénéau lit le rapport moral envoyé à tous les syndicats.

La discussion est ouverte.

Rouaud remercie le Congrès et l'U. D. d'avoir rendu un hommage mérité à la mémoire du vieux militant Mariot.

Il voudrait que le terrain où repose Mariot soit acheté et demande qu'une souscription soit ouverte.

Pénéau propose 100 francs. Un appel sera fait aux syndicats.

Mesnil remercie l'U. D. pour le concours qu'elle apporte aux Instituteurs dans la défense de l'école laïque.

Il met le Congrès au courant d'un fait récent : la Commission Départementale a refusé de recevoir une délégation de la Fédération des Fonctionnaires qui accompagnait le Bureau de la section des cantonniers.

Pénéau cite un exemple semblable : accompagnant une délégation de l'Habillement Militaire, il n'a pas été reçu à la Préfecture. Est-ce un mot d'ordre ? Ce sera à voir.

Le rapport moral mis aux voix est adopté à l'unanimité.

III. - Compte rendu financier.

Fauconnier en donne lecture.

Heitz au nom de la Commission de Contrôle déclare les comptes du trésorier très réguliers et adresse à celui-ci des félicitations pour sa bonne gestion.

Le Gallo (Cheminots-Etat) trouve le nombre de timbres spéciaux pris pour les A. S. insuffisant. Il pose la question : « Quels sont les syndicats qui n'ont pas pris leurs timbres ».

Pénéau indique que tous les syndicats ont versé plus ou moins. La liquidation de tous les timbres aura lieu dans la semaine et les syndicats seront en règle.

Le compte rendu financier est adopté à l'unanimité.

IV. - Vérification des mandats.

Bomal rend compte au nom de la Commission des mandats :

70 syndicats sont représentés par 134 délégués.

Union Locale de Nantes : 41 syndicats, 86 délégués.

Union Locale de Saint-Nazaire : 23 syndicats, 41 délégués.

Isolés : 6 syndicats, 7 délégués.

Pénéau souligne la progression constante de l'U. D.

V. - Participation de l'U. D. à la gestion et à la rédaction du « Travailleur de l'Ouest ».

Jouvance donne lecture de son rapport qui a été adressé à chaque syndicat et le commente.

Les syndicats nazairiens ont accepté le rapport marol, il ne faut donc pas prendre pour des critiques l'exposé qui va suivre.

N'y a-t-il pas quelque chose à faire dans le sens de la propagande ? Deux unions locales existent dans le département et entre les deux il y a divergence de méthode. A Nantes, c'est la neutralité, à Saint-Nazaire, c'est la complète indépendance. A Nantes, on remercie ; à Saint-Nazaire on ne le fait jamais.

Les fonds seraient insuffisants pour un journal de l'U. D. et pourtant il faut amplifier la propagande : les Assurances Sociales ont accaparé les militants ouvriers ; la voix de ceux-ci n'a pu se faire suffisamment entendre sur le plan purement syndical où elle n'a touché que des convaincus. C'est insuffisant. Les tracts communistes sont répandus à profusion. Pour nous, il ne faut compter dans l'année que les affiches sur les Assurances Sociales et celles du 1^{er} Mai. On en arrive à devoir supprimer ce dernier.

Les patrons eux, ont tout à leur disposition : église, armée, presse... Nos camarades ne lisent pas la presse confédérale et nous ne les voyons pas. Comment faire connaître les décisions de nos Congrès, celles du C. C. N., comment développer les arguments fournis ?

Lors des grèves comment faire savoir le refus des patrons. A Saint-Nazaire nous avons fait le maximum d'efforts dans toutes les batailles grâce au Travailleur. Grâce à lui toujours, nous avons obtenu des concours puissants (103.000 francs pour Trignac, 33.000 pour Paimbœuf, 12.000 pour les Inscrits, 70.000 pour la grève de la Loire...)

A l'aide du même Travailleur nous avons augmenté nos effectifs et réduit ceux des communistes.

Il ne faut pas songer qu'à toucher les organisés, il faut toucher tout le monde. Pour cela, il faut un organe : si on ne peut en avoir un à soi, qu'on ne s'effusque pas de demander une alliance.

A Saint-Nazaire il n'y a aucune pression de part et d'autre, nous publions ce que nous voulons.

Et Jouvance termine : les syndicats sont prononcés et chaque délégué à un mandat impératif. Nous le regrettons. C'est pour cela que Saint-Nazaire retire sa proposition. Le Travailleur n'en continuera pas moins à nous aider.

Rouaud aurait préféré voir Jouvance maintenir sa proposition. Il n'a qu'un désir : voir l'U. D. et les syndicats qui la composent toujours plus prospères aussi demande-t-il à tous les auditeurs de ne croire à une hostilité quelconque de sa part à l'égard des Nazairiens.

Rouaud est convaincu de la nécessité d'un organe qui aiderait les militants dans leur tâche. Il ne croit pas que Le Travailleur puisse être très utile parce qu'il sera en même temps journal officiel de l'U. D. et journal officiel du parti S. F. I. O.

Notre organisation groupe des ouvriers et fonctionnaires de toutes tendances religieuses, philosophiques ou politiques. Jusqu'à ce jour nous avons eu notre entière indépendance. Ne faut-il pas craindre qu'en période électorale le parti S. F. I. O. faisant usage de son droit, ne mène une campagne en faveur de ses candidats, contre des candidats qui pourraient plaire à une partie de nos camarades, appartenant à une autre ten-

dance, Ces derniers en vertu de ce que le *Travailleur* serait notre propriété ne demanderaient-ils pas pour leurs conceptions politiques l'appui de notre organe commun.

Et si un conflit s'élève entre employés syndiqués d'une municipalité S. F. I. O. et cette municipalité l'U. D., ne sera-t-elle pas gênée pour défendre nos camarades ?

Si la C. G. T. a pu se défendre contre les communistes, si elle a pu faire aboutir quelques revendications, n'est-ce pas grâce à son indépendance.

La dégringolade de la C. G. T. U. ne dépend-elle pas de l'ingérence politique dans l'organisation ouvrière ?

Rouaud lit alors un extrait d'un discours prononcé par Jaurès en 1913. Le grand tribun parlant de "l'autonomie essentielle du syndicalisme" terminait ainsi :

« Il faut qu'aucune combinaison ne l'obscurcisse demain, comme hier le syndicalisme est pleinement résolu à sauvegarder la spontanéité profonde de son action, l'indépendance absolue de ses décisions et de ses mouvements... »

Nos camarades Nazairiens diront que le *Travailleur* leur a été d'un précieux concours. La progression des syndicats de Saint-Nazaire ne provient pas uniquement de la propagande mais aussi d'une situation favorable : on n'a pas connu là-bas le chômage que Nantes connut parfois.

Les salaires ne sont pas plus élevés à l'embouchure de la Loire qu'au chef-lieu malgré les concours du *Travailleur*.

Pour Rouaud l'augmentation des effectifs confédérés aurait été plus considérable sans l'alliance politique et syndicale.

Notre camarade relève ensuite une erreur du rapport de Jouvence : celle qui consiste à dire qu'avant la guerre la C. G. T. avait la 4^e page de *l'Humanité* à sa disposition ; avant la guerre la Confédération possédait son journal : "La Bataille Syndicaliste" dont *Le Peuple* est le successeur. *L'Humanité* avait une page syndicale comme le *Populaire* actuellement : les militants qui collaboraient au journal de Jaurès, ou collaboraient au journal S. F. I. O., n'engageant pas leur organisation.

Si l'expérience préconisée par Saint-Nazaire se faisait nous ne toucherions pas d'avantage les ouvriers organisés : la vente du *Travailleur* n'augmenterait pas ou augmenterait faiblement. Même si le tirage devait augmenter, avons-nous le droit de risquer la désorganisation de nos groupements ?

Et Rouaud souhaite que l'U. L. de Saint-Nazaire ne soit pas suivie, ce qui n'empêche pas de songer à un organe de propagande sous la direction et le contrôle de l'U. D.

Le *Réveil Syndicaliste* offre toutes les garanties. Qu'il devienne départemental au lieu d'être local et il donnera satisfaction. C'était le désir des camarades qui l'ont lancé.

Rouaud conclut au rejet de la proposition nazairienne et demande la mise à l'étude du projet : *Réveil Syndicaliste* organe de l'U. D.

Jouvence tient à déclarer que Saint-Nazaire a connu également des périodes de chômage douloureuses et il cite Trignac. Dans ces pénibles moments le *Travailleur* a soutenu les ouvriers.

A Nantes, rien n'existe de comparable qui puisse en appeler au public.

Jouvence accepte le parallèle entre les salaires de Saint-Nazaire et ceux de Nantes.

Il répond également à Rouaud qui a déclaré que nous serions en mauvaise posture si un jour le *Travailleur* avait à défendre une campagne politique : cela ne peut pas être puisque l'indépendance

est complète. Dans le passé, jamais on a demandé aux syndicats de retirer une ligne de texte.

Si les employés municipaux entraînent en conflit, l'indépendance serait jalousement gardée. Plus, le *Travailleur* empêche ces conflits : les municipalités S. F. I. O. craindraient de voir des critiques dans le journal de leur parti.

Jouvence rappelle à son tour Jaurès, Ni Jaurès, ni Gautier ne séparaient syndicalisme et politique tout en étant pour leur indépendance.

Lors des dernières batailles du nord, on a vu le *Populaire* de Paris publier des articles de militants syndicalistes.

Rouaud, déclare Jouvence, ne connaît pas les difficultés financières d'un lancement ; le *Réveil* ne pourra pas toucher la masse ; il se passera longtemps avant qu'il n'atteigne le développement du *Travailleur* et nous n'aurons pas de lien.

Masson déclare qu'il est normal que les délégués soient ici avec un mandat impératif à la suite du rapport de Jouvence.

Faut-il croire qu'on espérait enlever un vote de surprise, si les mandats n'avaient pas été précis ?

Masson demande pourquoi on a choisi le *Travailleur* plutôt que le *Phare* ou *l'Echo de la Loire*.

Il ne faut pas qu'on nous fasse les mêmes reproches qu'aux Unitaires. Gardons notre indépendance.

Rochet partage l'avis de Jouvence et de Rouaud en ce qui concerne la nécessité d'un organe capable de faciliter la propagande. Il est un des fondateurs du *Réveil* et il avait rêvé avec ses camarades d'en faire le journal de l'U. D.

S'il y a eu échec, une partie de la responsabilité incombe aux Nazairiens qui n'ont pas fait ce que l'U. D. attendait d'eux. Et Rochet cite l'exemple d'exemplaires du *Réveil* non distribués.

A Nantes, les militants ont tenu à conserver jalousement leur indépendance : ils ne sont pas même au parti S. F. I. O. pour qu'on ne puisse rien dire contre eux. Il y a une différence d'esprit entre Nazairiens et Nantais que Rouaud a bien défini.

Il ne suffit pas d'avoir une feuille : il faut la remplir. A qui confier les articles qui amèneront la masse ? La copie manque. Il y a des promesses d'article. C'est souvent tout :

Le *Travailleur* n'a pas d'articles aussi éducatif qu'on veut bien le dire.

Par ailleurs, quelles charges aura-t-on ? Le rapport de Jouvence est muet à ce sujet. Et pourtant le *Travailleur* devra vivre.

Et Rochet déclare aux Nazairiens : Ne demandez pas au Congrès de se prononcer.

Jouvence répond à Rochet et à Masson. Les Nazairiens retirent leur proposition : ils ne veulent pas de majorité pour une thèse contre une autre. Ils n'ont pas voulu élever un vote de surprise ; ils ont confiance en leur camarades nantais, que ceux-ci aient confiance en eux.

Que chacun retourne dans son syndicat, et rapporte fidèlement la discussion... Les délégués seront mieux informés l'an prochain.

Jouvence ajoute : vous ne voulez pas écrire sur un journal Socialiste et vous écrivez sur un journal bourgeois.

A Saint-Nazaire nous sommes neutres, nous participons légèrement et nous essayons de vendre notre presse aux syndicalistes...

Pour l'instant nous ne demandons aucune participation aux syndicats : le *Travailleur* vit seul et ne demande que de la copie aux militants.

Nous devons avoir les moyens de répondre à la presse bourgeoise. Pour développer l'imprimerie, nous faisons appel à ceux qui voudront nous apporter leur aide financière.

Robert, déclare au nom de son syndicat qu'il est d'accord avec Jouvence. Le *Travailleur* a tout imprimé ce qui lui a été transmis par les Municipaux, le *Phare* a tout mis au panier, le *Populaire* à été très timide.

Le *Réveil Syndicaliste* n'est pas lu. Il faut autre chose.

Robert termine par un reproche : pourquoi les articles concernant les municipaux nantais doivent-ils passer par Nantes et ne sont-ils pas toujours publiés ?

Rouaud ne répondra pas à Jouvence à propos du chômage et des salaires, mais il tient à lui dire que l'idée révolutionnaire n'est pas moins grande ici qu'ailleurs parce qu'il n'y a pas de manifestations au 1^{er} mai.

Jouvence n'a pas connu ce qu'on fait les unitaires à Nantes. L'influence de ceux-ci baisse grâce à la propagande et l'an prochain il sera sans doute possible d'organiser quelque chose.

Rouaud demande au Bureau d'étudier la question de propagande et d'organe de l'U. D. pour le prochain Congrès.

Jouvence, répond à Robert que si ses communications n'ont pas été insérées c'est que le *Travailleur* est trop restreint. Il faut l'agrandir.

Pour chaque article il faut un responsable et à Nantes la copie doit passer par Péneau.

Un moyen s'offre : porter le *Travailleur* à six pages.

Rochet déclare à nouveau qu'il faudra trouver de la copie intéressante.

Il craint que la proposition de mise à l'étude formulée par Jouvence ne tombe dans le néant à la C. A. parce que les moyens manquent.

Ce qu'il faut c'est que les syndicats étudient la question de propagande.

Rochet pensait que la proposition Rouaud recueillerait l'unanimité dans la forme même ou elle est proposée :

« Le Congrès désireux de doter l'U. D. d'un organe mensuel purement syndicaliste et coopératif en vue de faciliter la tâche des militants et développer le mouvement syndical et coopératif dans le département aussi bien que pour parfaire l'éducation des travailleurs donne mandat à la C. A. de l'U. D. de préparer un rapport circonstancié en vue de la création de cet organe à l'U. D. »

Le rapport à fournir préciserait les questions de format, titre, supplément non fixé ou fixé... etc...

Marty-Rollap résume le débat. Nous sommes en présence de 2 propositions :

Celle de Jouvence : mise à l'étude de l'agrandissement du *Travailleur* devant organe du parti S. F. I. O. et de l'U. D.

Celle de Rouaud.

Ricou, estime que les délégués ne sont pas mandatés sur les deux propositions.

Masson, pense que seule la proposition de Rouaud est claire.

Rouaud ne comprend pas la remarque de Ricou.

Les syndicats auront à étudier la question.

Ouvrad dit que les délégués feront un compte-rendu. Les syndicats seront éclairés.

Heiz pense qu'on obscurcit la question à plaisir. Pour lui le *Réveil* est intéressant, le *Travailleur* l'est plus encore ; que la page intermédiaire soit syndicale.

Rochet estime que des arguments ont été apportés de part et d'autre, que les délégués sont éclairés, qu'ils ont à prendre leurs responsabilités.

Robert pose une question : le *Réveil* développé sera-t-il vendu sur la voie publique.

Péneau n'a pas voulu intervenir dans le débat. Devant les deux propositions opposées il propose qu'une commission

ou la C. A., sans mandat précis, étudie la question du journal particulier ou du journal commun. Nous ne pouvons dire aujourd'hui ce que l'organe devra être.

Le rapport devra être discuté au prochain Congrès.

Heiz voudrait le rapport très tôt. Péneau craint qu'il ne s'égare.

Après adjonction d'un second paragraphe du vœu de Rouaud et la suppression des mots « mensuel et purement syndicaliste et coopératif », on passe au vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

« Le Congrès désireux de doter l'U. D. d'un organe en vue de faciliter la tâche des militants et développer le mouvement ouvrier syndical et coopératif dans le département aussi bien que pour parfaire l'éducation des travailleurs, donne mandat à la C. A. de l'U. D. de préparer un rapport circonstancié en vue de la création de cet organe à l'U. D. Ce rapport sera présenté au prochain Congrès de l'U. D. après avoir été communiqué aux syndicats adhérents. Le Congrès prochain décidera définitivement sur la question. »

VI. — Assurances Sociales

Péneau livre un examen de ce qui a été fait et montre la marche de notre caisse du Travail.

Ordroneau (Indret) s'élève contre la limitation du prix de la visite à domicile. Il fait remarquer que le déplacement du médecin coûte aussi cher en campagne qu'à Nantes et pourtant le prix fixé par les caisses est moins élevé dans le 1^{er} cas.

Moricet (Donges) appuie la remarque d'Ordroneau et donne des chiffres précis sur la localité (15 fr. de visite + 2 fr. par kilomètre + le tarif spécial de nuit).

Péneau déclare qu'on a voulu barrer la route au mercantilisme des médecins ; c'est pour cela qu'il y a un tarif de responsabilité des caisses. Il y a intérêt à ne pas trop s'éloigner des chiffres fixés par décret ! plus tard il est préférable d'augmenter que de diminuer.

Ordroneau pense que la fixation n'empêchera pas le médecin de faire payer plus que le tarif.

Hauret (Paimbœuf) signale le cas d'hospitalisation. Le règlement dit que le malade doit être transporté à l'hôpital le plus près. L'assuré doit payer le transport en plus de sa participation aux frais médicaux. Cela devient onéreux.

Péneau déclare que la Caisse du Travail doit s'inspirer des désirs émis par les syndicats, mais est dans l'obligation d'appliquer le décret. A une question de Bomal qui demande si les pourparlers avec les médecins sont terminés.

Péneau précise que non. Il cite un cas de mercantilisme : les sages-femmes prenaient 250 francs jusqu'à ce jour ; elles ont répondu qu'elles prendraient dorénavant 300 francs.

Ce qui a été arrêté par les caisses départementales l'est à titre d'essai pour 3 ou 4 mois.

Mesnil estime qu'une protestation doit être élevée par le présent Congrès et propose l'ordre du jour suivant adopté à l'unanimité.

Ordre du Jour :

« Le Congrès de l'Union Départementale des Syndicats Confédérés après discussion sur la mise en application des Assurances Sociales ;

« Regrette l'attitude prise par les syndicats de médecins, pharmaciens et sages-femmes dont les prétentions risquent d'entraver sérieusement la gestion des caisses d'assurés en demandant des tarifs exagérés pour les visites, frais de médicaments, etc. ;

« Proteste énergiquement en particulier contre ce fait que, dans quelques cas, les prix demandés aux caisses d'assurés se trouvent supérieurs aux prix appliqués jusqu'à cette époque ;

« S'adresse à l'opinion publique pour la faire juge de cette manœuvre dérivée contre une loi sociale si justement réclamée par toutes les organisations ouvrières. » (à suivre).

VIENT DE PARAITRE :

Texte complet de la loi du 5 avril 1928
sur les Assurances Sociales
modifiée par les lois du 5 avril 1929
et du 30 avril 1930

Édition du Ministère du Travail
et de la Prévoyance Sociale

Une brochure : 1 fr. 50

En vente à la Bourse du Travail, salle n° 15

TRAVAILLEURS DES DEUX SEXES

Adhérez à la

Caisse "Le Travail"

du Département de la Loire-Inférieure

Les Contrats de Publicité sont
comptés pour 10 numéros
par an

Café de la Réunion

J. CLÉRO

25, Rue Voltaire - NANTES

VINS BLANCS DE CHOIX

Aux GALERIES de CHANTENAY

A. LEROUX

38, place Jean-Macé - CHANTENAY-S/-LOIRE

Tissus - Confections

Chapellerie-Bonneterie-Layette, etc.

Prix sans Concurrence R. C. Nantes 4.319 bis

Cycles BRITANIA

VENTE EN GROS :

3, Place Edouard-Normand

NANTES

A Louer

Maison ETOURNEAU

12, Quai du Port-Maillard, 12

NANTES

Électricité - Fournitures pour installations
d'éclairage

Prix avantageux aux ouvriers électriciens R. C. Nantes 5.775

AUX GALERIES SAINT-SIMILIEN

J. GUILLOUX, INGÉNIEUR A. M.

1, rue Léon-Jamin - NANTES

SPÉCIALITÉS D'ARTICLES DE DESSIN
pour Ingénieurs, Architectes et Ecoles Professionnelles

BOUCHERIE COOPÉRATIVE

Ménagères,

La Boucherie Coopérative a ouvert DEUX SUCCURSALES
de CHARCUTERIE, marchés de la Petite-Hollande et de Feltre.
Servez-vous à la BOUCHERIE COOPÉRATIVE, marchés de
Feltre, la Moricière, Petite-Hollande, Saint-Joseph.

Achat direct du bétail aux producteurs organisés du Landreau,
Sainte-Lumine-de-Coutais.

- - AU LIT D'OR - -

- SOMMIERS, MATELAS -  - SALLE A MNGER -
EDREDONS, COUVRE-PIEDS CHAMBRE A COUCHER

A. CATTIN

NANTES - 9, Rue Thiers, 9 - NANTES

R. C. NANTES N° 6878

Réfection de Matelas - Epuration par la Vapeur

Téléph. 134.47 SALONS SOURISSE, 21 RUE GUTENBERG R.C. Nantes 8744

MARIAGES - BANQUETS

SALLE DE FETE POUR CONCERTS, 600 personnes -:- Petits et Grands Salons

Matériels pour Buffets

Kermesses, Excursions, etc.

Cuisine Soignée

Service irréprochable

Consultez le livre de Menu -:- PRIX MODÉRÉS

CAFÉ DE TOULOUSE

10, Place du Commerce - NANTES

SALLES POUR SOCIÉTÉS

E. BOUCHERIE

DÉPOT DE BAGAGES - Garage pour Cycles dans la Cour

Téléphone 118.32

R. C. 1.041

TRAVAILLEURS SYNDIQUES

Quelle amélioration peut vous apporter l'augmentation des
salaires, si le coût de la vie augmente dans des proportions plus
sensibles encore.

En cette circonstance, souvenez-vous que seule la Coopération
est un moyen efficace pour limiter cette augmentation.

Adhérez à l'Union des Coopérateurs

LA SOLIDARITÉ

Assurance Ouvrière contre l'Incendie

Fondée à Nantes en 1900

Siège Social à PARIS

3, Boulevard Beaumarchais

Situation de la Société au 31 Décembre 1928

Capitaux assurés	2.155.000.000 de Francs
Portefeuille de cotisations à recevoir	10.000.000 de Francs
Réserves et provisions diverses	678.502 Francs
Sociétaires	68.000

LA SOLIDARITÉ est administrée et contrôlée par des Organisations
Ouvrières, COOPÉRATIVES et SYNDICATS.

Pour tous Renseignements :

S'adresser ou écrire à M. CLÉRO, Café de la Réunion, 25, Rue Voltaire

AGENT POUR NANTES ET LA RÉGION

Impressions en tous Genres

IMPRIMERIE OUVRIÈRE

26 bis, Rue Scribe et 1, Rue Lekain

ORGANISATIONS OUVRIÈRES :

Faites exécuter tous vos Imprimés à la Coopérative

PROPRIÉTÉ DES SYNDICATS

Le Gérant : R. ROCHET.



IMPRIMERIE OUVRIÈRE. - NANTES.